

dépensé des millions de piastres pour réprimer une révolte, provoquée par le fait qu'on avait ignoré les réclamations de quelques malheureux Métis du Nord-Ouest. Si on avait fait de ces réclamations le cas qu'on en devait faire, cette révolte n'aurait jamais éclaté. Je crois donc que le gouvernement est tenu pour le bien du pays tout entier, d'accorder aux réclamations de ces Métis son attention et de leur payer ce qu'ils réclament, s'ils y ont droit.

Le ministre de la justice ne saurait se contenter de déclarer qu'il a laissé à une commission, le soin de régler cette affaire. Je dois lui dire, ce soir, que ces commissaires ont refusé d'entendre les témoins que voulaient faire comparaître les Métis de Bresaylor et que, s'ils ont fait quelque rapport au sujet de cette affaire, ce n'est pas en se fondant sur des témoignages donnés sous serment, mais sur la parole de certaines personnes non assermentées. Quant à la réclamation de M. Bremner, il ne s'agit pas de savoir si M. Bremner a été loyal ou rebelle.

Cela ne peut avoir aucun effet sur sa réclamation. Qu'il ait été rebelle ou loyal, il a, dans un cas comme dans l'autre, le droit d'exiger le prix de ses fourrures. Le gouvernement, par ses officiers dans le Nord-Ouest, par les commandants militaires, a pris possession de ses fourrures, sous prétexte de les conserver pour ce Métis. Puisqu'il a pris possession de ces fourrures, il est tenu en loi, il est tenu en équité, il est tenu par tout ce que les hommes chérissent de droiture et de justice, de payer à cet homme le prix de ses fourrures, si celles-ci ont été perdues entre les mains du gouvernement, représenté dans le Nord-Ouest par ses officiers. Le fait qu'on a pris possession des fourrures de cet homme n'est pas mis en doute. Il peut y avoir doute quant à la valeur des fourrures; le gouvernement peut prétendre qu'il porte ces fourrures à un prix trop élevé, qu'il prétend qu'on lui en a enlevé plus qu'en réalité il lui en a été enlevé; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'on lui a enlevé des fourrures. Personne ne conteste que cet homme avait des fourrures dont le général Middleton a pris possession. Que sont-elles devenues? Le gouvernement voudrait-il un seul instant prétendre que Bremner a recouvré une seule peau des fourrures dont le général Middleton avait pris possession, et qui avaient été transportées dans le fort? Non, on ne prétend pas cela. Mais alors, que sont-elles devenues, ces fourrures?

C'est en vain que Bremner lui-même les a cherchées partout; il s'est adressé au général Middleton, à la personne à qui on les avait confiées dans le fort de Battleford; il s'est adressé partout où il était nécessaire de s'adresser, où il croyait pouvoir obtenir des renseignements, partout il a été cruellement éconduit. Le général Middleton, qui a donné des ordres pour l'arrestation de Bremner et qui a fait transporter les fourrures de Bremner au fort, dit maintenant qu'il ne sait rien de cette affaire, qu'il n'a jamais commandé l'arrestation de Bremner—pauvre satisfaction pour un homme qui a languï des semaines dans la prison de Régina, et qui a ensuite été remis en liberté, dans le chemin, sans procès, qui, pour avoir été accusé de rébellion, est privé de la compensation à laquelle a droit le plus misérable sujet de Sa Majesté.

Je le répète: que Bremner ait été rebelle ou loyal, cela n'a rien à faire quant à la question des fourrures. Si ces fourrures lui ont été enlevées tel que mentionné, le gouvernement est obligé de lui payer une compensation. C'est ce qu'a dit

M. LISTER.

M. White, quand il est allé là-bas. Peu importe que M. Bremner ait été loyal ou rebelle, a dit M. White à la délégation, le gouvernement a pris ses fourrures, il doit les lui payer. Que sont-elles devenues, ces fourrures? Il n'est pas nécessaire pour les fins de cette motion de savoir ce qu'elles sont devenues; cependant, nous le savons. Comme je l'ai dit ce soir, je suis prêt à prouver que ces fourrures ont été mises dans quatre boîtes; or, M. Hayter Reed écrit une lettre, écrite, dit-il, par ordre du général Middleton, dans laquelle il dit que deux de ces boîtes furent adressées au général Middleton, une à M. Bedson, préfet du pénitencier et l'autre à M. Hayter Reed lui-même; que ces fourrures furent transportées sur le même bateau qui a ramené le général Middleton à Winnipeg. Je le demande à n'importe qui: est-il difficile de comprendre maintenant ce que sont devenues ces fourrures? Est-il, dans cette chambre, un seul député dont l'opinion ne soit pas formée en présence de ces faits et qui ne sache où sont allées ces fourrures? Si elles ont été placées sur ce bateau par ordre du général Middleton, si cette lettre a été écrite par ordre du même général, peut-on douter du fait qu'elles ont été expédiées d'après les ordres du général Middleton, et que ce soit lui qui en ait eu le bénéfice?

Monsieur l'Orateur, d'autres Métis de cet établissement ont souffert des dommages. La réclamation des Métis de Bresaylor n'est qu'une entre plusieurs. Si le gouvernement nommait une commission pour s'enquérir de tout ce qui s'est passé durant cette révolte, pour mettre au jour le tort et les dommages qu'ont soufferts les Métis, le pays serait plongé dans l'étonnement. D'autres Métis de cet établissement ont des réclamations contre le gouvernement. Ils disent que leurs chevaux, que leurs bestiaux de boucherie, que leurs voitures ont été pris par les troupes du gouvernement à cette époque, et qu'ils ont droit d'en exiger le paiement comme ceux qui ont obtenu jusqu'ici le règlement de réclamations semblables. Leurs réclamations sont de même nature que celle de M. Bremner. Je suis d'accord avec le ministre de la justice sur un point: c'est que si ces personnes ont participé à la révolte et ont été ainsi les instruments de leur propre ruine, ils ont perdu le droit de s'adresser au parlement, ou à tout autre tribunal, pour obtenir une compensation. Mais elles se déclarent prêtes à accepter l'épreuve de loyauté ou de déloyauté, elles se déclarent prêtes à renoncer à leurs réclamations, si elles ne peuvent fournir la preuve de leur loyauté lors de la révolte. Nous avons été loyaux, nous pouvons le prouver, disent ces Métis, et nous ne devrions pas être traités autrement que les autres Métis restés loyaux; nous ne devrions pas être traités comme nous le sommes; on n'aurait pas dû rejeter nos réclamations, quand on en reconnaissait d'autres qui n'étaient pas mieux fondées que les nôtres.

Jetons ensemble un coup d'œil impartial sur cette affaire. Je n'accuse pas le général Middleton d'avoir pris ces fourrures. J'énumère les faits et je laisse à la chambre le soin d'en juger. Voici que parmi les personnes intéressées dans cette affaire se trouve le général Middleton, commandant des troupes de ce pays, un général de l'armée anglaise, un homme décoré par la Reine pour avoir réprimé ce qu'on a appelé la révolte du Nord-Ouest, et, en outre, un homme à qui ce pays a fait cadeau de \$20,000. Je dis que s'il s'est rendu coupable de cette action,